



SECTION



SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

Compte-rendu du Comité technique local du 28 mai 2015

L'ordre du jour de la séance du jeudi 28 avril 2015, 9h00 était le suivant :

- Bilan annuel et plan de prévention du CHS-CT (pour information) ;
- Campagne DUERP / PAP (pour information) ;
- Présentation du TBVS de 2014 (pour information) ;
- Questions diverses.

Dans notre **déclaration liminaire**, jointe en annexe, nous avons interpellé la direction locale notamment sur les sujets suivants :

- La stagnation des crédits alloués pour le CHS-CT pour 2015, cependant amputés d'une réserve parlementaire en hausse et dénoncée par FO Finances.

On notera au passage la communication sur ce sujet par l'administration qui n'a pas honte d'afficher une dotation en augmentation par agent alors que celle-ci ne découle que du seul fait de la baisse des effectifs à la DGFIP !

- L'objet de la réunion était de traiter des outils de mesure de l'état actuel de nos services qui se trouvent tous très dégradés, à savoir le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) pour lequel chaque agent a dû être associé au moins une fois à son élaboration (recensement des risques que tout agent peut rencontrer dans l'exercice de ses missions).

- Autre outil mis à disposition, le PAP, plan annuel de prévention où théoriquement l'administration doit apporter des réponses concrètes aux risques identifiés : par exemple, travaux envisagés, plan de prévention, formations, recommandations, etc.

- Nous avons également examiné le tableau de bord de veille sociale (TBVS) : ensemble d'indicateurs chiffrés permettant d'alerter l'encadrement de la probable dégradation rapide des conditions de travail dans un service.

Sur ces sujets le médecin de prévention a rappelé que les risques psycho-sociaux (RPS), **1^{ers} risques identifiés en Sarthe**, sont désormais pointés tous les ans dans les rapports de la médecine du travail au ministère. La notion des RPS est de plus en plus prégnante alors qu'il y a peu ce phénomène de la souffrance au travail était au mieux ignoré par nos ministres. Pour nos ministres « *cele ne se rencontre que dans le privé !* »

Certes, si ces outils sont utiles pour mesurer les effets de la dégradation continue des conditions de vie au travail, on ne répond pas pour l'instant sur le fond.

Et pour **F.O.-DGFIP**, la seule vraie solution est de disposer des emplois nécessaires à l'accomplissement de toutes nos missions, ce qui n'est plus le cas, puisque le dogme des suppressions d'emploi demeure.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION DE LA SARTHE

Le médecin a défini la cause principale du syndrome de l'**épuisement professionnel** aujourd'hui, à savoir:

L'agent a une idée et une éthique de sa mission, son implication est toujours très importante mais il se heurte de plus en plus à différents facteurs qui conduisent à l'épuisement professionnel.

On peut citer par exemple la complexité accrue

de la réglementation, la quantité de travail, les consignes qui changent tout le temps, la pression temporelle. Vous ajoutez à cela la suppression des emplois, des moyens matériels en baisse et vous obtenez une « **qualité empêchée** ».

Par ailleurs, le MDP souligne l'intérêt de tenir des **réunions** dans les services où peut s'exercer un dialogue propice à d'éventuelles solutions et rompre l'isolement.

Il y a aujourd'hui une action de **Force Ouvrière** pour faire reconnaître le « **burn out** » comme **maladie professionnelle**. Cette action serait déterminante pour obliger l'employeur à prendre toutes les mesures pour protéger tous ses salariés contre ce risque identifié du fait qu'il encourrait des pénalités financières comme en matière d'accident du travail.

Questions diverses :

Sur la campagne IR :

F.O.-DGFIP a déploré la surcharge de travail dans les **SIP** liée à l'assistance en ligne pour la déclaration par internet. Cela pose question quant à nos missions, est-ce que l'agent de SIP à vocation à devenir un **technicien en informatique d'un service après-vente** ? Quid de la mission d'asseoir l'impôt et de le contrôler ?

Autre point évoqué, l'**incivisme** de certains contribuables, les courriels irrespectueux adressés aux agents (le Directeur s'est posé la question, à juste titre si l'on devait répondre dans ce cas), les appels et visites des retraités qui n'ont pas reçu l'état annuel des caisses de retraites...

Sur la question des emplois dans 3 Trésoreries :

F.O.-DGFIP est intervenu sur la situation de la trésorerie de **Bouloire** concernant le manque d'effectif suite au départ du comptable non remplacé. L'administration nous assure qu'il ne faut y voir aucun mépris de sa part concernant son mutisme et qu'elle rencontrera prochainement chaque agent pour répondre à ses interrogations.

F.O.-DGFIP a également évoqué la situation difficile de la trésorerie de **Saint Calais** avec un déficit d'un agent depuis 8 mois, en plus d'une suppression de poste. Cette situation a des conséquences sur les conditions de travail. Pas de réponse de la direction.

F.O.-DGFIP a alerté sur l'inquiétude des agents de la trésorerie de **La Ferté Bernard** suite aux 3 départs et aucune arrivée. L'administration a évoqué un éventuel rapprochement, dans un autre bâtiment, avec d'autres services publics départementaux de la Ferté Bernard.

Sur le devenir des sites de Mamers et La Flèche :

En réponse à nos interrogations, le Directeur nous informe que les surfaces libérées par le transfert au Mans des **SPF de La Flèche et Mamers**, pourraient être proposées à d'autres services publics...

*A n'en pas douter, d'ici l'automne,
les maisons de service public pousseront plus vite que les champignons !*

Vos représentants FO DGFIP :

- Angélique POKLEPA, SIE Le Mans Sud,
- Anne PUJOL, Paierie départementale Le Mans,
- Michel DUSONG, PCE Mamers,
- Jean-Yves PERDRIAU, PCE Le Mans,

tél : 02 43 83 85 67

tél : 02 43 77 18 71

tél : 02 43 31 45 09

tél : 02 43 83 82 86

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>